

ANNEXE 06

FESTIVAL TROBADA ENCANTADA ! CONVENTION DE CADRAGE ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET L'ASSOCIATION ENCANTAREM

ENTRE

La **commune d'Elne**, représentée par Nicolas GARCIA, Maire, autorisé à signer par délibération en date du 17 septembre 2025.

ET

L'association enCANTarem représentée par sa présidente Prisca Martial-Llaveria, domiciliée 4, place Lafayette, 66200 ELNE.

Exposé préalable

La commune d'Elne, a pour ambition de prévoir un temps utile et ludique pour les habitants de la ville d'Elne en favorisant notamment l'accès aux ateliers et aux spectacles vivants.

Dans ce cadre, l'association enCANTarem propose, en lien avec la commune, l'organisation d'un festival de chants polyphoniques intitulé *Trobada Encantada* qui se tiendra les 22, 23 et 24 mai 2026 à Elne.

L'association enCANTarem est une association culturelle qui a pour but l'organisation d'un festival de chants polyphoniques et d'actions pédagogiques. Cet évènement et ces actions ont pour objectif le développement du chant. Les activités de l'association visent à être diffusées auprès du public le plus large et sont développées sur un plan local principalement.

ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION

L'association enCANTarem organise et coordonne le festival de chants polyphoniques et d'actions pédagogiques *Trobada Encantada*.

La présente convention définit les conditions de collaboration arrêtées pour l'organisation et la réalisation de la 2ème édition du festival *Trobada Encantada*.

Elle fixe le cadre des relations artistiques, culturelles, organisationnelles et financières entre les deux signataires.

ARTICLE II : PRÉSENTATION DU PROJET

Pour sa 2ème édition, le festival aura lieu les 22, 23 et 24 mai 2026 à Elne.

Dans son organisation participative, le festival vise à favoriser l'accès des populations de la ville d'Elne aux chants polyphoniques. Il a aussi pour but d'inviter un public plus large à rencontrer ces formes artistiques au cœur de la ville, et ainsi contribuer à sa valorisation.

Le festival investira gratuitement :

- La place de la République le vendredi 22 mai de 16h à 21h
- L'hôtel de ville (salle des fêtes et salle du loft), le samedi 23 et le dimanche 24 mai de 10h à 19h
- La galerie la Pardalera, le samedi 23 et le dimanche 24 mai de 10h à 19h
- L'espace Gavroche (salle Fuster), le samedi 23 et le dimanche 24 mai de 10h à 19h
- La cathédrale, le samedi 23 mai de 16h à 23h

Le programme détaillé est rattaché en annexe 1 de la présente convention.

ANNEXE 06

ARTICLE III : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION enCANTAREM

L'association enCANTarem proposera une programmation en accord avec la Commune d'Elne. Ses connaissances des différents réseaux de diffusion lui permettront de soumettre à la commune un programme.

Demande de financements :

L'association enCANTarem assurera les démarches nécessaires aux demandes de financements dans le cadre du festival. Elle percevra les subventions attribuées à cet effet et fournira tous les éléments de bilans financiers et d'activités demandés par les partenaires institutionnels.

Prise en charge administrative et technique des représentations :

L'association enCANTarem effectuera un travail préparatoire : repérage technique dans la commune, échanges avec les services techniques de la ville et la police municipale sur les besoins et demandes spécifiques.

Elle assumera la responsabilité juridique d'organisateur des différents spectacles.

Elle signera les contrats de cession avec les groupes, négociera avec eux les conditions techniques des représentations. Des techniciens de l'association seront présents durant toute la durée du festival pour accompagner le travail des artistes.

En tant que détenteur de la licence d'organisateurs de spectacles, les responsables de la programmation assureront :

- La négociation des contrats de cession prévoyant le cachet artistique de chaque spectacle.
- Les frais de déplacement et les moyens de communication proposés par les artistes.
- L'accueil et le paiement des groupes (frais artistiques, frais de déplacements) ainsi que les frais d'hébergements et de restaurations s'il y a lieu.
- L'embauche et le paiement de techniciens supplémentaires si nécessaire.
- Les locations de matériels techniques supplémentaire nécessaire au montage, au démontage et au bon déroulement des représentations.
- Les versements aux organismes de droits d'auteurs.
- Assurera la communication spécifique de l'évènement : affiches, insertion dans les supports municipaux (bulletin municipal, site internet, Facebook, ...), document programme, contacts presse, etc... Le logo de la commune sera visible et en bonne place sur l'ensemble des supports de communications.

ARTICLE IV : LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE D'ELNE

La municipalité d'Elne :

- Choisira approuvera la date du festival, sur proposition de l'association enCANTarem.
- Relaiera la communication de l'évènement.
- Mettra à disposition les locaux nommés à l'article II.
- Conformément aux articles L. 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire de la commune assurera les compétences dont il a la charge en matière de police, de sécurité, de circulation et d'accueil de manifestations.

Les engagements financiers

En tant que co-financeur de l'évènement la municipalité d'Elne attribuera à l'association enCANTarem une subvention d'un montant de **2 200 €** (délibération du 17 décembre 2025). Un plan de financement prévisionnel détaillé est joint en annexe.

ANNEXE 06

ARTICLE V : MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE DU FESTIVAL

La commune d'Elne s'engage à mettre à disposition de l'association enCANTarem les espaces nécessaires à l'organisation des spectacles.

L'association enCANTarem produira deux documents : un mémento technique et un mémento sécurité.

- Le mémento technique recensera les espaces mis à disposition par la commune et les besoins : locaux communaux, parkings, moyens humains, matériels (électricité, eau, barrières), etc.
- Le mémento prévention-sécurité recensera les demandes d'autorisations nécessaires à l'organisation de la manifestation et à l'accueil du public (sécurité, circulation).

En outre, pour assurer le bon déroulement des spectacles, des agents communaux seront mobilisés aux côtés des équipes techniques de l'association enCANTarem lors des phases de montage et d'exploitation des spectacles.

ARTICLE VI : PUBLICITE

L'association enCANTarem prendra à sa charge la communication du festival dans son intégralité. Elle restera en contact avec le service communication de la commune d'Elne afin de relayer les informations.

ARTICLE VII : ASSURANCES

Il appartient à l'Association de contracter l'ensemble des assurances nécessaires au bon déroulement de son action et du festival. L'association enCANTarem mettra tout en œuvre, en cas d'annulation due aux intempéries, pour trouver une date de report avec les artistes.

ARTICLE VIII : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature et prendra fin après le festival.

ARTICLE IX : EVALUATION DU PARTENARIAT

Au terme de la convention, un bilan écrit, moral et financier, sera élaboré par l'association enCANTarem. Il sera présenté à la Commune d'Elne, au plus tard en juillet 2026. Ce bilan fera le point sur la mise en œuvre du festival Trobada Encantada, dans son intégralité (sur le plan organisation, technique, finances, moyens, communication ...) ainsi que sur les perspectives que ceux-ci auront ouvertes.

ARTICLE X : MODIFICATION

Toute modification de programme défini en annexe I devra recueillir au préalable l'avis favorable des signataires.

ARTICLE XI : LITIGE ET RESILIATION

En cas de litige entre les co-contractants sur l'exécution de la présente convention ceux-ci s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver une solution négociée.

Si la tentative de règlement à l'amiable échoue, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention par l'un ou l'autre des co-contractants, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ANNEXE 06

Fait à Elne

le 12/10/2025

Le Maire d'Elne,
Nicola GARCIA

La Présidente de l'Association
enCANTarem



ANNEXE

BUDGET PRÉVISIONNEL

PROGRAMME PREVISIONNEL